



Creil, le 6 avril 2022

***Aux membres du Conseil
de Quartier Rouher***

Maison de la ville

03 44 29 52 24

citoyennete@mairie-creil.fr

Objet: Relevé d'informations et de décisions du Conseil de quartier du 30 mars 2022

Ordre du jour :

- Retour sur signalements
- Intervention des polices Municipale et Nationale
- Renouvellement du Conseil Citoyen
- Présentation du nouveau schéma de circulation rue Nerval
- Questions diverses

Etaient présents :

Elus municipaux :

M. Jean-Claude VILLEMANN, Maire de Creil, Président de l'ACSO.

Mme. Aissata SOW, Conseillère municipale déléguée au quartier Rouher.

M. Ahmet BULUT, Conseiller municipal délégué à la citoyenneté, la démocratie participative et la coordination des Conseils de Quartier.

Service :

M. Franck GRIGAUX, Directeur de la Tranquillité Publique

Mme. Annette PIERARD, Directrice de l'Espace Matisse

M. Geoffroy DENIS, Chargé de mission Démocratie Participative

Habitants : 27

- **1^{er} point : Présentation du projet participatif « Château d'art »**

Monsieur le Maire a ouvert la réunion en remerciant les citoyens présents et en présentant les thématiques inscrites à l'ordre du jour.

La parole a ensuite été donnée à Madame PIERARD, Directrice de l'Espace Matisse qui a présenté le projet « Château d'art ».

Ce projet culturel participatif consiste à réaliser une fresque monumentale de 1275m² qui rayonnera à 360° sur le château d'eau de Rouher.

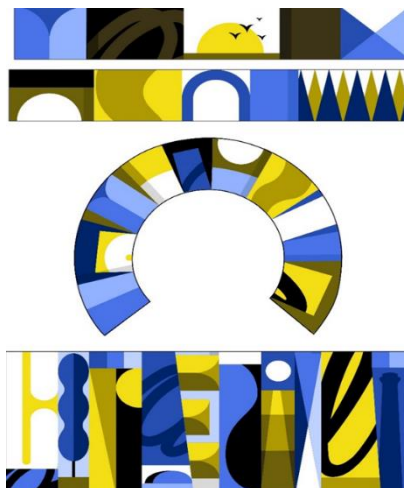
Cette fresque sera réalisée par Fabien MAZE, alias « XKUS », un artiste-peintre de renommée internationale, spécialiste de la « typographie abstraite ».

Ce projet porte sur plusieurs objectifs :

- Rendre l'art accessible gratuitement à tous
- Améliorer le cadre de vie en apportant de l'art en milieu urbain. Exposition à ciel ouvert
- Donner un second sens à un bâtiment du quotidien
- Donner une image moderne de la ville à travers le style graphique de la fresque
- Créer des interactions fresque/habitants par le biais de médiations, de rencontres artistiques.

Les habitants peuvent voter pour le prototype qu'ils préfèrent entre 2 propositions :





2 moyens de voter sont possibles :

En ligne :

- Nouvelle plateforme de la Mairie :

« **jeparticipe.creil.fr** »

En version papier :

Cochez votre choix et déposer le papier dans l'urne prévu à cet effet :

- À l'Espace Matisse, à la MCA, au Centre Social Georges Brassens, au Service culturel Buhl ou à la Mairie. Des bulletins sont disponibles sur place.

- **2^{ème} point : Présentation du Contrat de Sécurité Intégré (CSI)**

Monsieur VILLEMMAIN est ensuite intervenu pour présenter le Contrat de Sécurité Intégré, une politique publique mise en place en lien avec l'Etat et destinée à renforcer la sécurité dans les secteurs sensibles.

Contrairement aux premiers CSI élaborés en France, portés essentiellement sur la répression, le Contrat de Sécurité Intégré de la ville de Creil concerne plusieurs dimensions de l'action publique. Cette transversalité vise à mettre en place une politique globale relevant de l'éducation, de la prévention, et de la répression, qui se veut plus efficiente.

➤ **Un volet « Renforcement des forces de l'ordre/Répression »**

Le renforcement des effectifs de police ainsi que l'amélioration du matériel des agents doivent permettre une meilleure efficacité des services de police.

Le constat qui a été observé est le manque de moyens, humains notamment, pour la Police Nationale de Creil, qui couvre les secteurs de Creil, Montataire, Villers Saint-Paul et Nogent sur Oise. Ce territoire compte 4 quartiers prioritaires, particulièrement sensibles.

Il a été constaté également que la ville de Creil éprouvait des difficultés à recruter des policiers, les effectifs de la Police Nationale étaient tombés à 116 agents, un nombre insuffisant au vu des nombreuses interventions effectuées et de la croissance démographique du territoire. Ce manque d'attrait de la commune était dû, par ailleurs, à des rémunérations et des primes jugées trop basses. Le terme de « mercato », issu du champ lexical du sport, a été utilisé pour illustrer la situation actuelle de concurrence entre les communes afin de recruter des agents qualifiés.

La mise en place du CSI, a permis d'une part, d'inciter les agents à venir travailler à Creil en augmentant les salaires, et d'autre part, d'anticiper leur venue en leur facilitant l'accès aux logements et aux places de crèches entre autres.

Ce contrat a déjà permis de recruter sur l'année, 30 agents de police expérimentés pour porter les effectifs à 180 policiers.

En outre, le CSI permettra l'achat de nouveau matériel et la modernisation du commissariat de Creil.

L'Etat va, de la même manière, octroyer des crédits destinés à renforcer le réseau de vidéo-surveillances. La commune se dotera bientôt de nouvelles caméras et passera ainsi de 55 à 75 appareils d'ici à la fin de l'année. En plus de leur pouvoir dissuasif et répressif, ces équipements permettent aux services d'agir plus efficacement dans d'autres domaines. 3 suicides ont notamment été évités depuis le début de l'année.

➤ **Un volet « éducation » et « prévention »**

Le CSI aura également pour objet de renforcer la prévention et l'accompagnement à la formation pour limiter les actes de délinquance et améliorer les liens entre pouvoirs publics et citoyens.

4 médiateurs ont été recrutés dans la brigade de nuit (jusqu'à 2h du matin) afin de renforcer la prévention, ainsi que 2 médiateurs de plus, qui seront présents dans les transports en commun.

D'autre part, la commune a recruté des éducateurs spécialisés dans le but d'accompagner certains profils en phase de décrochage scolaire et de marginalisation.

Par l'intermédiaire du CSI, la ville de Creil ambitionne de favoriser la formation des jeunes et de lutter contre l'échec scolaire en accompagnant les étudiants dans leur cursus afin de favoriser leur insertion et limiter les risques de désocialisation.

En outre, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain qui concerne le quartier prioritaire des Hauts de Creil, des mesures d'insertion sont instaurées. Une partie des employés participants à ce programme doivent notamment être originaires du territoire.

• **3^{ème} point : Quel avenir pour la police : Présentation de la nouvelle organisation de la Police Municipale**

Monsieur GRIGAUX, directeur de la tranquillité, est ensuite intervenu pour présenter la nouvelle organisation de la police municipale de Creil.

➤ **La police municipale de Creil va connaître une évolution progressive et globale :**

- Une évolution des effectifs : Actuellement, la police municipale est composée d'une vingtaine d'agents, une phase de recrutement est en cours avec l'objectif d'atteindre 30 agents.
- Un renforcement de la formation : Les policiers suivent des entraînements aux techniques en intervention chaque semaine. Ils sont également formés à la

rédaction des différentes procédures. Les opérateurs de vidéo protection suivent aussi une formation.

- Une évolution de l'organigramme : La police municipale va se constituer en 3 pôles pour une meilleure prise en compte des besoins des Creillois : administratif, opérationnel et Centre de Supervision Urbain.
- Une évolution des horaires : Les horaires des brigades de police municipale ont déjà été étendus depuis 2019 : le lundi de 10h00 à 18h00, du mardi au vendredi de 08h00 à 23h00 et le samedi de 13h00 à 21h00.

L'amplitude horaire des policiers sera désormais plus large avec une présence 7 jours sur 7 de 07h00 à 02h00.

➤ **Les missions des policiers municipaux sont multiples et leur activité en hausse constante :**

- Les agents sont présents sur l'espace public, notamment aux abords de la gare, un secteur de très forte affluence, propice aux actes de délinquance et d'incivilité. Ils sécurisent également les entrées des établissements scolaires, les commerces sensibles et effectuent des missions de surveillance des domiciles en période de vacances lorsque les propriétaires en font la demande. D'autre part, les policiers municipaux sont présents dans les transports en commun pour lutter contre la fraude aux côtés des contrôleurs de l'AXO, ainsi que sur les marchés.
- Les agents de la brigade du stationnement ont également pour mission la surveillance de la zone bleue, la verbalisation des stationnements gênants et très gênants, le maintien d'un contact avec les commerçants et les entreprises et la prise de contact avec les creillois émetteurs de doléances sur les questions de stationnement.

6278 contraventions pour stationnement gênant ont été infligées en 2021.

- En outre, la police municipale gère également le relevé et l'enlèvement des véhicules ventouses sur le territoire de la commune. Une convention a été signée avec plusieurs bailleurs sociaux pour l'enlèvement des véhicules sur leurs parkings. 456 enlèvements ont été effectués en 2021.
- Les policiers municipaux verbalisent les actes d'incivilité sur la voie publique, notamment la consommation d'alcool, le dépôt d'ordures ainsi que le fait de déverser des liquides insalubres. 317 procédures ont eu lieu en 2021.

- D'autre part, la police municipale a pour mission de réprimer les infractions routières. Les brigades effectuent des contrôles dans les tous les quartiers de la ville. Elles se positionnent sur 20 à 25 points de contrôle tous les mois, permettant d'arrêter les véhicules en toute sécurité. En 2021, 3438 contraventions ont été administrées.
- Enfin, les policiers municipaux se déplacent régulièrement lors des interventions courantes (accidents, incendies, etc.) et luttent contre la petite délinquance (98 interpellations en 2021).



Afin de gagner en efficacité lors des interventions conjointes, la police municipale de Creil a développé des partenariats avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Police Nationale ainsi que le réseau de bus AXO. Un dispositif radio commun a été instauré entre la Police Municipale, la Police Nationale et les pompiers pour une meilleure communication lors d'évènements graves.



➤ De nouveaux moyens pour la Police Municipale

Afin d'améliorer les conditions de travail et l'efficacité des forces de l'ordre, de nouveaux moyens vont être mis à disposition de la Police Municipale :

- Les agents disposeront de nouveaux locaux situés au 47 rue Jules Juillet. 3 niveaux seront réservés à la Police Municipale, soit environ 600 m². Le déménagement est prévu en juin 2022.



- La ville sera dotée d'un nouveau Centre de Supervision Urbain situé au sous-sol et dont l'accès sera sécurisé. Il comprendra une salle d'exploitation de 82 m² avec 4 postes d'opérateur, un mur d'images équipé de 16 écrans, un bureau pour le responsable du CSU et un bureau pour la relecture des archives vidéo.
- La Police Municipale va également acquérir de nouveaux véhicules : une voiture sérigraphiée et équipée canin afin de développer une brigade canine, ainsi que 3 motos pour faciliter l'intervention des agents sur les terrains escarpés. Les policiers municipaux seront bientôt équipés de caméras piétons dont l'objectif est la prévention des incidents durant les contrôles. Le porteur devra informer les administrés lors du déclenchement de la caméra, les images seront enregistrées pendant 6 mois et pourront être utilisées en cas de procédure. Un nouveau kit de dépistage de stupéfiant, capable de détecter 7 drogues, sera également utilisé prochainement.



➤ **Le renforcement des moyens de défense des policiers**

Les policiers municipaux seront prochainement dotés de nouveaux moyens de défense afin d'assurer leur sécurité, et celle des administrés, au cours des nombreuses interventions sur lesquelles ils sont sollicités :

- Aujourd'hui, les policiers municipaux sont équipés d'une matraque télescopique, de bombes lacrymogènes, d'un Tonfa, ainsi que d'un pistolet à impulsion électrique (Taser). Les agents disposent également d'un chien policier. D'autres devraient intégrer le service durant l'année.
- Les policiers seront bientôt équipés d'une arme de poing, un pistolet semi-automatique Glock-17 de 5^{ème} génération.

Monsieur le Maire sollicitera par courrier motivé auprès de la Préfète, l'autorisation d'armer ses policiers municipaux. La Préfète donnera, via un arrêté, l'autorisation au Maire d'acquérir et de stocker des armes de poing. Le Maire désignera ensuite les policiers qui seront envoyés en formation pratique.

Afin de renforcer la sécurité et de s'assurer de la capacité des agents désignés à porter une arme, plusieurs conditions devront être remplies :

Chaque policier devra rencontrer un psychologue spécialisé dans les forces de l'ordre, qui sera chargé de donner son avis sur le port de l'arme à feu par l'agent. Ce dernier devra également remettre un certificat médical établi par son médecin traitant, l'autorisant à être armé.

Les policiers devront valider 2 formations, à la fois théorique et pratique : Une formation pratique initiale, organisée par le CNFPT et encadrée par 2 moniteurs en

manement des armes devra être effectuée. Elle durera 45 heures pour 300 cartouches tirées. Suite à cette formation, la Préfète transmettra un arrêté individuel de port d'arme à chaque policier formé.

De plus, les policiers armés suivront également suivre une formation continue afin de maintenir leur niveau de compétence en manement des armes de poing. La réglementation impose au minimum 2 séances par an durant lesquelles 2 x 25 cartouches sont tirées. A Creil, les policiers suivront 3 séances par an, ils tireront 3 x 50 cartouches. Un projet de convention avec le stand de tir de Creil est en cours de réalisation.

Il faut noter enfin, que la grande majorité des policiers municipaux de Creil a déjà porté une arme à feu (Gendarmerie, Armée, Police Nationale).

Au sujet de l'armement des policiers municipaux, Monsieur le Maire a ajouté que ceux-ci arrivent souvent en premier sur les lieux d'intervention, en partie grâce au CSU qui leur permet d'intervenir très rapidement. De ce fait, ils sont régulièrement exposés et le fait d'être armé leur permet d'effectuer plus sereinement leurs missions tout en gardant une réelle proximité avec les administrés.



Suite à cette présentation, les citoyens présents ont pu échanger avec les représentants des pouvoirs publics et poser leurs questions sur le sujet :

- Les résidents ont signalé que les stationnements gênants et véhicules ventouse étaient très fréquents.

- La police Municipale a référencé plusieurs zones particulièrement touchées par cette problématique dans lesquelles des tournées seront effectuées régulièrement afin de relever les véhicules ventouses et de procéder à leur enlèvement.
 - Une question a été posée sur les caméras piétonnes. Est-ce que celles-ci vont filmer en continu et est-ce qu'il est possible de refuser d'être filmé ?
- Non, les caméras ne filmeront pas en continu, elles seront déclenchées par l'agent qui devra en informer les personnes présentes. Il n'est pas possible de refuser d'être filmé. Cependant, les images seront stockées pendant 6 mois et utilisées uniquement en cas de preuve si une procédure est lancée.
 - Certains citoyens ont fait part de leur inquiétude à propos de l'évolution de la Police Municipale qui joue actuellement un rôle de police de proximité et avec laquelle les rapports des riverains ne sont pas les mêmes qu'avec la Police Nationale.
- Les policiers municipaux ne changeront pas de comportement avec la population, il n'y aura pas de comportement inadapté et ils maintiendront un rapport de proximité avec les citoyens.
 - Il a été demandé si cette question de l'armement n'était pas due au fait que la Police Municipale prend le « relais » de la Police Nationale pour pallier au manque d'effectif de cette dernière.
- Avec la mise en place du CSI, le nombre de policiers nationaux à Creil a considérablement augmenté. L'armement des policiers municipaux et l'arrivée de nouvelles recrues sont liés à l'augmentation des interventions et des risques pour les agents ainsi qu'à la hausse de la population creilloise.
 - Des problèmes de sécurité ont été signalés aux abords des écoles sur le secteur Havez, Sand. De nombreux véhicules contreviennent aux règles de stationnement. La traversée des enfants n'est pas sécurisée sur le Boulevard Havez.
- La brigade du stationnement est présente aux heures de sortie des écoles. Des îlotiers sont présents à de nombreux passages piétons pour sécuriser la traversée.
 - Un échange a eu lieu sur les contrôles dans les transports en commun. A certaines heures de forte affluence, il est difficile de monter dans les bus et de faire valider son titre de transport. Des problèmes techniques empêchent également parfois la validation et les résidents sont sanctionnés lors de contrôles. Il est demandé plus de tolérance.
- De nombreux utilisateurs des transports en commun ne payent pas leur titre de transport et fraudent. Il y a également un problème d'éducation au respect des règles. Cependant, une rencontre avec les services de l'AXO sera proposée pour la prochaine réunion.

- La caméra en bas de la rue Madeleine Blin a été retirée, est-il prévu d'en remettre une ?
- Il n'est pas prévu d'en remettre une pour le moment.

- **4^{ème} point : Informations sur le renouvellement du Conseil Citoyen**

Un point d'information a été effectué sur le renouvellement du Conseil Citoyen des Hauts de Creil.

Suite à la loi Lamy du 12 février 2014, la ville de Creil a mis en place le Conseil Citoyen des Hauts de Creil. Ce dispositif s'adresse aux quartiers prioritaires de France, il a pour objectif de renforcer les liens entre l'Etat, la ville et les habitants sur des questions liées à la politique de la ville.

La politique de la ville porte deux ambitions fortes : la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Cette politique vise à réduire les inégalités sociales et économiques entre les territoires par la mise en place d'actions dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement et du cadre de vie, du renforcement du lien social, et de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Le Conseil Citoyen est une instance participative réunissant un collectif d'habitants dont l'objectif est la consultation sur les projets ou les actions relevant de la politique de la ville. Ce conseil doit permettre aux citoyens de prendre part aux instances de pilotage des contrats de ville et de co-construire les projets de renouvellement urbains dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

En rejoignant le Conseil Citoyen, vous aurez l'opportunité d'échanger sur les différentes problématiques liées au contrat de ville et d'être informés des projets à venir (concernant notamment le nouveau programme de rénovation urbaine).

Pour tout renseignement complémentaire merci de contacter la maison de la ville : 34 place Saint-Médard - 0344295238.

Les membres actuels de l'instance souhaitant poursuivre leur mandat n'ont pas besoin de le signifier, une liste mise à jour est transmise par les référents des 3 quartiers au service Maison de la Ville.

- **5^{ème} point : Présentation du nouveau schéma de circulation dans la rue Nerval**

Actuellement, une portion de la rue Nerval est en sens unique. Cela entraîne des stationnements illicites et un allongement de parcours pour les riverains.

La proposition du service Voiries consiste à mettre en double sens la section entre l'accès place Clémenceau et la rue du Mégret et à matérialiser l'interdiction de stationner (côté gauche) entre la rue Dunant et l'accès place Clémenceau.

Les 9 places de parkings seront maintenues, mais uniquement pour les Véhicules légers, elles seront interdites aux utilitaires (idem au fonctionnement actuel accès Clémenceau).

Les places seront réduites en largeur (de 2,50 m à 2 m). La chaussée sera élargie de 4m à 5m.



Plan actuel : flèches bleues. Proposition : flèches vertes.

Cette proposition a été validée par les personnes présentes.

- **6^{ème} point : Retour sur les signalements**

Madame SOW a ensuite effectué un retour sur les signalements relevés lors de la dernière réunion du Conseil de quartier, datant du 15 décembre 2021 :

- Il a été signalé une présence de mécanique sauvage sur le parking de Nerval.
La porte du centre commercial Nerval est ouverte, des contrevenants y rentrent illégalement pour y faire de la mécanique également.
De la mécanique sauvage a également été relevée sur le parking de la roseraie (proximité de la grande boucherie rue Nerval) ainsi que dans la rue Kennedy (déjà évoqué en septembre).
- Un relevé des ventouses est en cours. La Police Municipale exerce une surveillance de ces sites pour la mécanique sauvage.
- Compte tenu des activités de mécaniques sauvages, les poubelles voisines (Nerval, Roseraie) sont remplies de déchets issus de véhicule.
- Le service Propreté n'a eu aucun retour du service "déchets" de l'ACSO concernant des anomalies de collecte sur le secteur Nerval/Roseraie.
- L'élagage a été effectué uniquement à l'intérieur du stade vélodrome (signalement effectué lors du précédent Conseil). Les branches à l'extérieur du grillage ne sont pas coupées, elles débordent sur le « domaine public ».
- Toutes les haies autour du centre sportif Roger Salengro, excepté autour du gymnase, ont été taillées. Celles autour du gymnase seront taillées dès que les travaux de rénovation seront terminés. Les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour qu'une équipe puisse y travailler (du matériel et des matériaux sont entreposés un peu partout au sol).
- Dans l'allée Brossolette, les espaces verts ont été totalement coupés, y a-t-il une raison ?
- Effectivement, outre le fait qu'il s'agisse d'un espace où toute sorte de détritus sont jetés dans les massifs (notamment de reste de pièces automobiles et huile de vidange), ce massif était envahi d'herbes enroulées autour des végétaux, ils ont été régénérés et repousseront dans de meilleures conditions.
- En cas de fortes pluies, les rues Champrelles, Dunant, Kennedy et Clémenceau sont impraticables (problème déjà signalé lors de la précédente réunion).
- Une relance a été faite à l'ACSO qui gère cette compétence.
- Il y a un problème de stationnement et de circulation dans la rue Léo Lagrange, devant le café « O plateau ».

- La brigade de stationnement fera des passages réguliers et verbalisera le cas échéant des véhicules stationnés le long des commerces.
- Il y aurait un manque d'éclairage public entre les rues Madeleine Blin et rue des Acacias, ainsi qu'au parking Léo Lagrange où 1 ampoule fonctionnent sur les 3.
- Un diagnostic est en cours de réalisation par la régie éclairage public.
- Un gros nid de poule a été signalé sur le parking Felix Eboué (Vu également dans le cadre de la GUP).
- La reprise du revêtement du parking est à l'étude (en 2023 au plus tôt).

- **7^{ème} point : Questions diverses**

- Au 4 rue Dunant, les locataires sont confrontés à des problèmes de logements dégradés (plomberie, présence d'insectes invasifs...). Des travaux devaient être réalisés par le bailleurs, mais n'ont jamais été faits. Les nombreuses relances auprès du bailleur sont toujours restées sans suite.
- Plusieurs points de vente de stupéfiants émergent dans le quartier, signalés par des chaussures sur les fils électriques. Il faut être particulièrement vigilant sur cette problématique.
- Dans la rue John Kennedy, il faudrait élaguer la végétation.
- Des véhicules ventouses ont été signalés dans la rue de la Garenne.
- Une association se rassemble le week-end dans le parc de la garenne ce qui engendre des nuisances sonores et des actes d'incivilité (dépôts sauvages). Cette problématique a déjà été évoquée lors des précédentes réunions. L'association en question n'a pas d'autorisation municipale. La Police Municipale va rencontrer les membres de l'association prochainement.
- Au niveau de la Place de l'Eglise, des regroupements d'individus sont fréquents, avec, semble-t-il, du trafic de stupéfiants.

Conclusion

Sur proposition de Monsieur le Maire, une demande sera faite auprès de services de l'ACSO afin de prévoir une intervention au sujet de la desserte urbaine intercommunale AXO lors de la prochaine réunion.

Un diagnostic en marchant pourra être programmé autour de l'îlot Havez et sur le secteur de la place de la Fraternité et du centre Georges Brassens.

Les élus ont finalement remercié les personnes présentes et clôturé la séance.

Le prochain conseil de quartier se tiendra au 2^{ème} trimestre 2022.